



Lettre ouverte à l'intention de :

Agnès Buzyn - *Ministre des Solidarités et de la Santé*

Frédérique Vidal - *Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

Paris, le 27 juin 2018,

Mesdames les Ministres,

Dans le cadre de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, votre gouvernement a souhaité mettre en place une nouvelle "*Contribution Vie Étudiante et Campus*" (CVEC) d'un montant de 90 euros s'adressant à tous les étudiants non boursiers. Cette cotisation permettra le financement des établissements et surtout des œuvres universitaires, le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), des projets étudiants sur les campus, la médecine préventive, des activités physiques et sportives, la vie culturelle...

Pour nombre d'étudiants, si l'on considère la diminution de 21 euros des frais d'inscriptions, en lien avec la contribution au FSDIE et à la médecine préventive qui s'intègrent à la CVEC, et la disparition de la cotisation au Régime de Sécurité Sociale Étudiante (RSSE) d'un montant de 217 euros, cela représente un gain effectif de pouvoir d'achat de 132 euros par an : c'est là une grande avancée.

Cependant, cette mesure ne tient pas compte du cas particulier des étudiants en deuxième et troisième cycles des études de *médecine, de pharmacie et d'odontologie - entre autres*. En effet, ceux-ci relèvent déjà actuellement du régime général de la Sécurité Sociale. A ce titre, ils cotisent déjà, via leurs émoluments, à celle-ci. Ils ne bénéficient donc pas de l'augmentation du pouvoir d'achat liée à la disparition de la cotisation au RSSE. Ainsi, la mise en place de la contribution de la vie étudiante ne sera pour eux qu'une charge financière supplémentaire non amortie.

Il est primordial de rappeler également que les étudiants de troisième cycle bénéficient rarement des services qui seront financés par la CVEC. Le plus souvent, travaillant à de grandes distances des centres universitaires, du fait de leurs terrains de stage répartis sur le territoire, et compte-tenu de la répartition du temps de travail dans le secteur hospitalier, ils ne peuvent bénéficier des œuvres universitaires. Ils sont rattachés à la médecine du travail, et n'ont donc pas d'intérêt à l'être également aux services de médecine préventive des universités.

Pour toutes ces populations, cette nouvelle mesure représentera un coût de 85 euros par an. Cela constituera une hausse des coûts d'inscription qui paraît inconcevable quand on connaît la précarité de nombre d'étudiants de deuxième cycle de médecine, pharmacie et d'odontologie. Par ailleurs, les étudiants de troisième cycle de ces études de santé sont déjà sujets à des frais d'inscriptions supérieurs à ceux de tous les étudiants doctorants (512 euros versus 391 euros), malgré un temps de présence à l'université réduit.

À l'heure où tous les regards sont tournés vers le bien-être des étudiants en santé, dont la fragilité a été signalée à de nombreuses reprises, nous ne pouvons pas tolérer que les conditions d'études des étudiants de deuxième et troisième cycle de médecine, odontologie et pharmacie soit rendues encore plus difficiles.

Dans un souci de respect de la logique de cette contribution tout en préservant le pouvoir d'achat de ces étudiants, nous vous demandons, Mesdames les Ministres, de mettre en place une



mesure de compensation financière pour les étudiants en deuxième et troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie.

Nous sommes prêts à en discuter concrètement avec vous.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de notre plus grand respect envers l'institution que vous représentez.



Yanis Merad

Président

06 50 38 64 94

president@anemf.org



Maxence Pithon

Président

06 73 07 53 01

president@isnar-img.com



Robin Ignasiak

Président

06 85 40 91 31

president@anepf.org



Jean-Baptiste Bonnet

Président

06 50 67 39 32

president@isni.fr



Moïse Michel

Co-président

06 24 81 12 15

president@fnsip.fr



Lucie Bertagnolio

Présidente

06 42 65 76 08

president@unecd.com

Romain de Jorna

Co-président

06 70 18 61 36

president@fnsip.fr